

Identité du DÉCLARANT	Nom et Prénom :
	Adresse :
	Tél :
	Courriel :

Caractéristiques de l'HÉBERGEMENT	Nom Hébergement :
	Ouverture annuelle : / / au / /
	Classement : <input type="checkbox"/> non classé <input type="checkbox"/> 1* <input type="checkbox"/> 2* <input type="checkbox"/> 3* <input type="checkbox"/> 4* <input type="checkbox"/> chambre d'hôtes <input type="checkbox"/> auberge collective
Adresse (si différente) :	

PERIODE DE DECLARATION : Année 1er semestre 2ème semestre

PERCEPTION DE LA TAXE PAR VOS SOINS :

J'ai loué de manière directe mon hébergement sans intermédiaires

Montant déclaré = _____ €

- Je joins l'état récapitulatif correspondant aux caractéristiques de classement de mon logement (un état par logement)
- Je joins mon règlement libellé à l'ordre de "Régie Taxe de Séjour Châtaigneraie Cantalienne", à l'adresse :
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne - 5 Rue des Placettes - 15220 SAINT MAMET LA SALVETAT
- Date limite d'envoi : 15 juillet pour le 1er semestre ; 15 janvier N+1 pour le 2ème semestre

PERCEPTION DE LA TAXE PAR DES TIERS :

J'ai loué mon hébergement par les plateformes (Booking, Airbnb, Belvilla, Abritel, Interhome ...) qui collectent la Taxe de Séjour pour mon compte. Renseignez le tableau ci dessous :

Nom de la plateforme	Nombre de séjours	Montant total perçu par la plateforme

- J'ai loué mon hébergement exclusivement par la centrale de réservation Gîtes de France Cantal
 - Je n'ai pas loué sur cette période, pour le motif suivant :
 - J'arrête définitivement mon activité d'hébergeur, pour le motif suivant :
- Pour ces cas de figures, où vous n'avez aucun règlement à envoyer, vous pouvez compléter cette fiche et la renvoyer directement par mail à accueil@chataigneraie15.fr

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations données dans la présente déclaration.

Signature :

Date :

Cadre réservé à l'administration		
Nuitées :	Code dossier :	Remarque :
Adultes :		
Jours :		
Séjours :		

----- Modalités de déclaration et versement de la Taxe de Séjour -----

> Déclarer chaque semestre

La taxe de séjour est perçue toute l'année : elle est collectée, puis déclarée et versée chaque semestre par le logeur, après l'envoi d'un courrier de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Date limite d'envoi : 15 juillet pour le 1er semestre - 15 janvier N+1 pour le 2ème semestre

> Documents à retourner chaque semestre à la Communauté de Communes, selon votre mode de collecte :

→ Collecte par vos soins

- ◆ Renseigner le formulaire "[Déclaration de perception de la Taxe de Séjour](#)", avec l'identité du déclarant et les caractéristiques de l'hébergement
- ◆ Cocher "*perception de la taxe par vos soins*" et inscrire le montant perçu dans la case prévue
- ◆ Remplir à chaque séjour le formulaire "[État récapitulatif de taxe de séjour en Châtaigneraie des hébergements classés](#)" **OU** "[État récapitulatif de taxe de séjour en Châtaigneraie des hébergements non classés](#)" selon votre classement et le mode de calcul correspondant
(Une version numérique est à votre disposition sur simple demande, ou en téléchargement sur pro.chataigneraie-cantal.fr)
- ◆ Joindre le règlement par chèque à l'ordre de "Régie Taxe de Séjour Châtaigneraie Cantalienne"
- ◆ Retourner tous les éléments par courrier à "Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne - Maison des Services - 5 Rue des Placettes - 15220 Saint Mamet la Salvetat"

→ Collecte par un tiers

- ◆ Renseigner le formulaire "[Déclaration de perception de la Taxe de Séjour](#)", avec l'identité du déclarant et les caractéristiques de l'hébergement
- ◆ Cocher "*perception de la taxe par des tiers*" selon votre opérateur
- ◆ En location exclusive par Gîtes de France, cocher la case correspondante
- ◆ Pour une collecte effectuée par une plateforme comme airbnb, renseigner le nombre de séjours et le montant collecté par la plateforme.
- ◆ Retourner le document par courrier ou par mail à accueil@chataigneraie15.fr

→ Pas de location sur la période ou arrêt d'activité

- ◆ Renseigner le formulaire "[Déclaration de perception de la Taxe de Séjour](#)", avec l'identité du déclarant et les caractéristiques de l'hébergement
- ◆ Cocher la case selon votre cas de figure, et indiquer le motif (ex : fermeture annuelle, pas de clients, cessation définitive, vente du bien ...)
- ◆ **Attention** en cas de cessation d'activité, il faut également le signaler en mairie
- ◆ Retourner le document par courrier ou par mail à accueil@chataigneraie15.fr